

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SONT

Toutes les formes de violences physiques, mais aussi psychologiques et verbales (humiliations, insultes, menaces, pressions, harcèlement), sexuelles (agression, viol), la prostitution, le mariage forcé, les mutilations sexuelles.

Toutes ces violences y compris quand elles sont commises au sein du couple par un (ex)conjoint ou (ex)compagnon sont punies par la loi.

Que vous soyez victime ou témoin de violences conjugales, des spécialistes vous informent et vous indiquent les démarches à suivre.

Si vous avez le projet de quitter le domicile et afin de vous aider dans vos démarches administratives, vous pouvez vous adresser :

- Aux services sociaux du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
Pour connaître, l'assistant-e social-e de votre secteur : 02 37 20 10 10
- À un travailleur social du CCAS de votre commune

SI VOUS VOULEZ CONNAÎTRE VOS DROITS

Accueil de jour des femmes victimes de violences

La Source
06 30 82 90 16

Espace convivial de proximité destiné à l'accueil de jour des femmes victimes de violences conjugales. Ateliers de parole, renseignements juridiques, conseil conjugal et familial, accompagnement psychologique.

Association d'Aide aux Victimes d'infractions d'Eure-et-Loir (AVIEL)

Chartres / 02 37 36 50 36
Dreux / 02 37 38 84 21
Châteaudun / 02 37 45 33 33
Nogent-le-Rotrou / 02 37 53 37 75

Permanence aux Maisons de la justice et aux Points d'accès au droit.
Intervenants sociaux dans les commissariats de Chartres et Dreux.

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Sur RDV
02 47 27 54 00

Entretiens individuels par téléphone ou aux permanences de Dreux au Centre culturel du Lièvre d'or / de Lucé au Point Information Famille et au Centre Social Robert Doisneau / de Chartres à l'Accueil de Jour, La Source.

Mouvement du Nid Délégation d'Orléans

02 38 81 74 83

Écoute, orientation, informations relatives à la prostitution.

Ordre des Avocats au Barreau de Chartres

02 37 36 16 14

Consultation gratuite aux Maisons de la justice et aux Points d'accès au droit.

Maison départementale de la prévention

02 37 34 00 67

Prévention des violences intra-familiales et aide au dépôt de plainte en zone Gendarmerie, à Lucé.

Bureau d'aide aux victimes

Au Tribunal de Grande Instance de Chartres – 02 37 18 72 58

Informers les justiciables de l'état d'avancement de leur procédure et les accompagner dans leurs démarches judiciaires ou administratives.

Mouvement du Planning Familial 28

06 25 85 29 37

Permanences par téléphone et au CSE de Mainvilliers : contraception, IVG, violences sexuelles.



VOS CONTACTS
DANS L'EURE-ET-LOIR

**VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE**

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
* Appel anonyme et gratuit.

Face aux violences, libérons la parole
stop-violences-femmes.gouv.fr

SI VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Que vous soyez mariée ou non, vous avez le droit de vous réfugier chez des amis, dans votre famille, dans un foyer et d'emmener vos enfants, même mineurs, avec vous. Il faut alors signaler votre départ à la police ou à la gendarmerie en indiquant les violences subies.

Même si vous ne souhaitez pas déposer plainte, signalez les faits à la police et à la gendarmerie. Vous ferez l'objet d'une attention particulière : des dispositifs d'accueil ont été mis en place pour vous écouter.

Des professionnels en zone gendarmerie et police sont spécifiquement formés aux violences intrafamiliales et des intervenants sociaux dédiés peuvent immédiatement vous aider dans vos démarches.

Vous avez aussi la possibilité de relater les faits par écrit en adressant un courrier au Parquet à :

— **M. le Procureur de la République, TGI de Chartres**
3, rue Saint Jacques — 28000 Chartres

SI VOUS DEVEZ QUITTER LE DOMICILE

Le **115** est le numéro du service qui organise l'hébergement d'urgence des personnes en situation de détresse sur tout le département.

Il existe en Eure-et-Loir des solutions d'hébergement et de mise à l'abri

L'ÉLOIGNEMENT DU CONJOINT VIOLENT

Placé sous contrôle judiciaire, l'auteur peut se voir contraint de fixer sa résidence hors de son domicile avec l'interdiction d'entrer en contact avec la victime. En Eure-et-Loir, un dispositif d'hébergement en urgence

adaptées pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Prenez un sac avec des affaires et des papiers utiles (livret de famille, carte d'identité, carte de séjour, carte d'assurance social...)

des auteurs de violences conjugales permet le maintien de la victime et de ses enfants dans son logement sans modifier leurs conditions habituelles de vie.

SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

CERTIFICAT MÉDICAL

Il est très important de faire un certificat médical chez votre médecin généraliste ou en vous rendant aux services d'urgence des hôpitaux. Le certificat précise les signes physiques et/ou psychologiques des violences subies et la durée pendant laquelle une victime éprouve une gêne notable dans les actes de la vie courante. Il fixe une Incapacité Temporaire de Travail (ITT) que vous ayez une activité professionnelle ou non. Il n'est pas obligatoire pour porter plainte mais il sera utile à la suite de la procédure. Vous devez le conserver.

SERVICES D'URGENCE

Chartres, Le Coudray	Hôpital Louis Pasteur – 02 37 30 30 30
Dreux	Hôpital Victor Jouselin – 02 37 51 52 53
Châteaudun	Centre Hospitalier – 02 37 44 40 40
Nogent-le-Rotrou	Centre Hospitalier – 02 37 53 75 75

NUMÉROS D'URGENCE

- 17** Numéro qui vous permet de joindre la police et la gendarmerie.
- 15** Numéro spécifique aux urgences médicales, qui vous permet de joindre 24h/24 le service d'aide médicale urgente (SAMU).
- 18** Numéro qui vous permet de joindre les pompiers.
- 114** Numéro d'urgence par sms pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours (en remplacement des 15, 17, 18).

Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.